Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/25
ID 033-213302813-20251006-11769-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025_148
ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N° 2025-MER025 RELATIF A L'INSERTION ET A LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE POUR DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX, RESTAURATION ET SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **39**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **9**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY à Antoine JACINTO, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET, Sylvie DELUC à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET, Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Fatou THIAM à Anne-Eugenie GASPAR.

ABSENTE EXCUSEE : **1**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/25
ID 033-213302813-20251006-11769-DE-1-1

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale Déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, rappelle à l'Assemblée la nécessité pour la ville de Mérignac de relancer un contrat ayant pour objet l'insertion sociale et la qualification professionnelle de personnes éloignées du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

La ville de Mérignac réaffirme l'emploi comme une priorité. La commande publique constitue l'un des principaux leviers du développement économique, environnemental et social des territoires.

Cette démarche permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de travailler en vue de faciliter leur insertion professionnelle, en proposant des missions aux personnes éloignées de l'emploi.

Dans ce cadre, est mis en place un marché exclusivement réservé aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, celles-ci ayant pour objet l'insertion ou la réinsertion professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Les activités supports confiées au prestataire dans le cadre de ce marché sont :

- La surveillance de la voie publique aux abords des écoles primaires et des points d'accès des marchés municipaux et autres événements organisés par la ville de Mérignac,
- Un appui logistique à l'occasion de l'organisation d'événements particuliers (ex. fête de la musique),
- L'entretien des bâtiments communaux,
- Le nettoyage et la restauration sur les offices scolaires de la Ville ainsi qu'au restaurant municipal sur le site de l'Hôtel de Ville.

Le contrat conclu le 13 octobre 2022 arrivant à échéance, après prolongation par avenant, au 31 octobre 2025, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée, avec l'envoi d'un avis de publicité le 8/07/2025 et la mise en ligne du Dossier de consultation des entreprises (D.C.E) sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur public.

La consultation a donc été lancée en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du Code de la commande publique.

La forme retenue du contrat est l'accord-cadre sans minimum avec un maximum annuel de 1 500 000 euros H.T soit 6 000 000 euros H.T pour la durée totale du contrat.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 1er novembre 2025 pour une période initiale d'un an. Il pourra ensuite faire l'objet de trois reconductions tacites d'un an, pour une durée maximale du contrat, toutes périodes confondues de 4 ans. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande par les services.

La date limite de remise des offres était fixée au 07/08/2025. Après consultation, une offre a été reçue.

A l'issue de l'analyse par les services de la ville de Mérignac de l'offre reçue et du rapport d'analyse produit, il est proposé d'attribuer le contrat au candidat individuel : MERIGNAC ASSOCIATION SERVICES, domicilié au 4 Allée du Pont de Madame BP 30198, 33708 Mérignac Cedex, pour un montant maximum annuel de l'accord-cadre de 1 500 000 euros H.T soit 6 000 000 euros H.T pour la durée totale du contrat.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres des services de la Ville,

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/25
ID 033-213302813-20251006-11769-DE-1-1

Vu l'avis de la Commission Ressources, Emploi, Démocratie participative du 24 septembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de souscrire un accord-cadre relatif à l'insertion et la qualification professionnelle pour des prestations de nettoyage des bâtiments communaux, restauration et surveillance de la voie publique.

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre n°2025-MER025 relatif à l'insertion et la qualification professionnelle pour des prestations de nettoyage des bâtiments communaux, restauration et surveillance de la voie publique, dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce contrat ;

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 octobre 2025

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.